

Rapport, pétition, motion et interpellation : détenus

7. a) **Rapport de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil pour l'année 1982; (RD 53)**
- b) **Pétition de 85 détenus de la prison de Champ-Dollon pour les parloirs intimes. (P 361)**

M^{me} Liliane Johner, rapporteur (T).

La commission des visiteurs a été présidée par M. Albert Franceschetti, assisté de M. Jean Grob, vice-président et de M^{me} Liliane Johner, rapporteur. Le bureau était représenté par M^{me} Jaqueline Damien. MM. L. Duveillard et A. Obrist organisent nos déplacements et nous les remercions pour leur efficacité, ainsi que M^{lle} J. Michaud pour ses procès-verbaux.

La commission a tenu 10 séances du 26 janvier au 2 novembre 1982 et les a consacrées à deux visites de Champ-Dollon, une aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, à Bellechasse, à la visite de la maison du Tram, de l'hôtel de police du boulevard Carl-Vogt ainsi que du relais carcéral et des cellules du Palais de justice. Deux séances ont été consacrées à des auditions, celles de M. A. Dunant, président du Tribunal de la jeunesse, M. Joye, chef de la brigade des mineurs et celle du professeur Bernheim. Elle a assisté, une journée, à un cours au centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Chexbres.

La commission avait prévu d'autres visites comme celle d'Hindelbank et Crêtelongue mais aucune demande d'audition n'ayant été formulée, ces visites ne se justifiaient pas.

Champ-Dollon

La commission s'est rendue une première fois le 26 janvier 1982 à la prison de Champ-Dollon, accompagnée de M. Guy Fontanet, chef du département.

Elle a été reçue par M. M. Hentsch, directeur, par M. Choisy, sous-directeur, nommé en remplacement de M. Chênes et M. Beaud, gardien-chef.

La commission a pris le petit déjeuner dans les couloirs de la prison puis s'est scindée en deux pour procéder aux auditions des détenus. 14 personnes ont été entendues.

Les principales doléances des détenus sont, dans l'ordre d'importance, le manque de travail, pas assez de sport, certains se sentent très isolés, d'autres ont des problèmes de régime alimentaire.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

En reprenant tous ces points avec les responsables de Champ-Dollon, nous nous rendons compte qu'effectivement le travail donné par l'extérieur est en constante diminution alors que les effectifs augmentent. Pourtant, Champ-Dollon est doté d'une blanchisserie d'une grande capacité mais les établissements du canton voient d'un mauvais œil cette concurrence.

L'atelier de reliure aussi n'est pas utilisé à 100%. Il est vrai que quelquefois des détenus ont intentionnellement détérioré le matériel qui leur a été confié à des fins de reliure.

Il est certain que dans tous les domaines, le travail commence à manquer et que Champ-Dollon s'en ressent au même titre que d'autres industries.

Le sport pourrait être développé mais pour cela il faudrait un second professeur et des installations supplémentaires. Il est vrai que la salle de gymnastique ne répond pas aux besoins. La commission et la direction souhaitent une nette amélioration dans ce domaine.

L'isolement est un des problèmes inhérents aux toxicomanes et les notions en sont très subjectives pour différentes raisons, personnelles à chacun. Dans ce domaine, la direction fait un effort pour accéder à leur désir de ne pas rester seul dans une cellule mais parfois la promiscuité est la cause d'autres difficultés.

Les régimes alimentaires seraient plus ou moins bien respectés. Depuis peu, des cours de diététique sont donnés pour sensibiliser les cuisiniers, surtout pour les régimes destinés aux diabétiques. Tout devrait normalement rentrer dans l'ordre mais la commission restera attentive à cette question.

En ce qui concerne l'animation, certains détenus souhaiteraient que des conférences soient organisées. Des essais ont été tentés mais le taux de participation est très faible et le problème de la langue en est un des facteurs.

Un des grands problèmes que doit résoudre Champ-Dollon, c'est la préparation de l'entrée des détenus au Tram.

Le président G. Fontanet nous informe que, dans le cadre du budget 1983, il se prépare la création d'une maison pour détenus psychologiquement déficients.

Pénitenciers de Bochuz (Etablissements de la plaine de l'Orbe)

Le 9 mars 1982, la commission s'est rendue à Bochuz où elle a été reçue par M. Pittet, directeur du pénitencier et M. Auberson, chef du service pénitentiaire.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

M. Auberson fait, pour la commission, un tour d'horizon de la situation du canton de Vaud en matière d'exécution des peines.

L'année 1981 a été marquée, pour le canton de Vaud, par une période assez difficile puisque l'on a constaté 8 décès dans les établissements pénitentiaires. Ces décès sont essentiellement dus à la drogue, ce qui est relativement nouveau.

Des mesures ont été prises pour structurer différemment le service médical dans les prisons afin de trouver un moyen d'accompagner le drogué en lui apportant la possibilité de se désintoxiquer et en l'aidant à supporter le régime de détention.

Les établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe ont été aussi confrontés à de nouvelles formes d'évasion, 56 hommes se sont évadés, 21 ont été repris immédiatement par le personnel et le même nombre, ultérieurement par la police.

Le changement des mentalités, l'assimilation difficile des toxicomanes, complexité accrue de la gestion, sont toutes sortes de difficultés qui se sont présentées au cours de l'année 1981 et la direction essaie de faire l'équilibre entre les tâches fondamentales, la sécurité, le travail et la resocialisation.

La commission n'a entendu que 6 détenus sur 35 placés par le canton de Genève. Il semble que cela tient au fait que les compétences de la commission se limitent aux conditions de détention alors que beaucoup aimeraient nous parler de problèmes de procédure judiciaire.

En revanche, elle a pu examiner avec la direction, certains problèmes qui nous ont été exposés par les détenus. La nourriture arrive trop froide à la colonie, tableau d'affichage dans les cellules, arrêt de travail ordonné par un médecin et pas respecté.

Le pénitencier a accordé en 1981, 522 congés, les échecs (non-retour) s'élevaient à 8,8% (les arrivées tardives sont comprises dans les échecs).

Bellechasse

Le 1^{er} juin 1982, la commission s'est rendue au pénitencier de Bellechasse où elle a été reçue par M. Joseph Jutzet, chef du service pénitentiaire du canton de Fribourg et M. Henri Nuoffer, directeur du pénitencier.

Aujourd'hui, Bellechasse accueille 150 personnes en moyenne. 130 détenus ont moins de 30 ans, 20 personnes sont des condamnés pour « refus de servir ».

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

4 détenus ont demandé à être entendus ensemble par la commission et la discussion a surtout porté sur le rôle des prisons et le rôle social des gardiens. Si les détenus admettent que la prison sert à punir, ils sont moins convaincus que la rééducation et la réinsertion soient bien faites puisqu'il y a des récidives.

Divers problèmes pratiques sont évoqués, nourriture, pécule, assistant social, discussion de groupe avec le directeur, promenade.

Toutes ces questions sont évoquées avec le directeur qui nous informe que la nourriture est faite en fonction des produits du domaine, le pécule subit des déductions en fonction du comportement, un second assistant social a été demandé par la direction au Conseil d'Etat.

M. Nuoffer consacre beaucoup de temps à dialoguer avec les détenus mais refuse toutes discussions de groupe qui pourraient se transformer en meeting. Les détenus qui travaillent au domaine agricole n'ont pas de promenade.

Environ 10 personnes par semaine suivent des cours en cellule ou salle d'étude, il s'agit surtout de formation complémentaire (comptabilité, langue). En effet, depuis 1980, les statistiques démontrent qu'environ 20 détenus seulement n'ont pas de formation.

La formation des gardiens est évoquée mais nous y reviendrons plus loin.

Le Tram

Le mardi 7 septembre 1982, la commission s'est rendue au Tram où chaque commissaire, accompagné d'un pensionnaire, a pu visiter l'établissement.

Le Tram, ouvert en octobre 1981, est une maison pour toxicomanes condamnés. La maison peut accueillir 10 personnes.

Les détenus sont admis au Tram à leur demande, après une visite qui leur est faite en préventive, et à condition qu'ils aient diminué les médicaments et augmenté leurs activités; cette période est appelée le Pré-Tram.

Le traitement se fait en 18 mois, et correspond aux 18 derniers mois de détention. Il se déroule en 3 phases réparties comme suit:

— 1^{re} phase: 3 mois

- coupure avec l'extérieur et le produit;
- aucune sortie non accompagnée;
- pas de congé.

Le but est une insertion dans la maison, dans les groupes quotidiens, dans les activités. Il n'y a aucune responsabilité de la part du pensionnaire.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Au bout de ces trois mois, le pensionnaire devra « s'autocritiquer », prendre la parole et faire un bilan.

— 2^e phase: 5 mois

- 2 premiers mois: 1 journée de congé par semaine, samedi ou dimanche;
- 3 derniers mois: 1 week-end de congé.

Les pensionnaires doivent faire un rapport écrit de leurs congés. Le but n'est pas de contrôler, mais d'obliger à faire un projet de ce qu'ils vont faire et de ce qu'ils ont fait.

— 3^e phase: 4 mois

- 2 premiers mois: recherche d'un emploi, orientation professionnelle, stages;
- 2 derniers mois: aide pour se remettre « dans le bain ».

— post-cure: 6 mois

- emploi;
- appartement;
- contacts réguliers avec Le Tram 2 à 3 fois par semaine.

Personne ne part s'il n'a pas d'appartement, ni d'employeur.

Activités

Activités par roulement. Chaque pensionnaire passe partout pendant un mois: mécanique, cuisine avec commissions et tenue du budget, buanderie, couture, entretien de la maison, peinture, jardinage, labo photos (noir et blanc), menuiserie (plus d'un mois, les travaux étant plus longs à réaliser), bricolage.

Il est assez difficile de faire un bilan positif ou négatif après une année seulement d'activité mais la commission a été favorablement impressionnée par l'atmosphère créée par le personnel, et par ces jeunes qui font de réels efforts dans le but de revenir à une vie normale.

Visite des violons du boulevard Carl-Vogt

Pour son information, la commission des visiteurs a émis le désir de voir tous les locaux qui jalonnent le processus d'incarcération. Dans cette optique, nous nous sommes rendus au boulevard Carl-Vogt afin d'y visiter les violons. 15 cellules sont à disposition où les personnes arrêtées y passent au maximum 24 heures. Une pièce plus confortable est à disposition pour éventuellement y placer un enfant ou une personne âgée qui aurait fait une fugue (ou passade).

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Seconde visite à Champ-Dollon

La commission s'est rendue à Champ-Dollon, le 5 octobre, pour la seconde fois cette année.

M. Fontanet, président, nous informe des changements survenus sur le plan du personnel enseignant et sur la formation des gardiens.

M. Hentsch nous fait part de ses soucis concernant le quartier des femmes. Ce quartier a reçu jusqu'à 28 femmes alors qu'il ne comporte que 26 places. Cela pose des problèmes d'organisation, d'effectif et de sécurité. Le nombre des femmes, qui était de 10% a tendance à augmenter, ceci est dû, en partie, à l'augmentation de la consommation de la drogue.

La commission a auditionné 8 détenus. Le problème de la nourriture est évoqué avec plus d'acuité que lors de notre première visite. La commission se réserve le droit de faire une visite impromptue des cuisines.

Quant à la pratique du sport, il est certain que tant que Champ-Dollon ne sera pas doté d'une salle de sport adéquate, le mécontentement sévira.

La question du trafic de drogue et de médicaments est évoquée. La direction essaie de prendre des mesures et les médicaments sont de plus en plus donnés sous forme liquide.

La suroccupation de l'unité des femmes est un sujet de préoccupation pour la commission.

Visite du relais carcéral

Dans l'ancienne prison de Saint-Antoine, 15 cellules sont consacrées à placer les détenus en attente de jugement ou pour ceux qui se rendent chez le juge. Si ces cellules sont loin d'être accueillantes de par les graffiti qui couvrent les murs, elles ont au moins le mérite d'être spacieuses, ce qui n'est pas le cas des cellules d'attente de la chambre d'accusation.

La commission a été éffarée de constater l'exiguïté de ces 3 cellules d'environ 1 m² de surface, sans aération, où certains détenus y restent parfois plusieurs heures. Cette situation déplorable a débouché sur une motion demandant au Conseil d'Etat d'améliorer, dans les meilleurs délais, les cellules se trouvant au Palais de justice estimant qu'elles sont totalement inadaptées à l'accueil décent des détenus. Cette motion a été développée au Grand Conseil le 15 octobre 1982 et acceptée à l'unanimité.

Audition du professeur Bernheim

Le problème de la toxicomanie et la façon de le traiter, est une source inépuisable de discussions et de controverses. Le professeur Bernheim constate que l'on se trouve désarmé. Il nous manque à Genève, une formule comme au

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Levant, soit, dès qu'un toxicomane est incarcéré déjà en préventive, lui donner la possibilité, pour autant qu'il ait la volonté, de se rendre dans un centre adéquat sans attendre les 18 derniers mois de sa peine, comme c'est le cas au Tram.

En ce qui concerne les médicaments, un gros effort a été fait dans le sens de la diminution et de l'absorption sous forme liquide, ce qui évite la possibilité de trafic.

Le professeur Bernheim constate aussi qu'il n'est pas facile de trouver du personnel infirmier et souhaiterait que ce service médical soit rattaché à l'hôpital cantonal, ce qui aiderait beaucoup à trouver du personnel qualifié.

En ce qui concerne l'encadrement, le professeur Bernheim pense que plus le niveau des gardiens est élevé, plus il a l'impression d'être une aide pour le détenu.

Audition de M. Dumant, président du Tribunal de la jeunesse et de M. Joye, chef de la brigade des mineurs

Bien que les compétences de la commission des visiteurs ne s'étendent pas à la détention des mineurs, il lui a paru intéressant d'avoir un aperçu de l'activité de ce secteur.

L'effectif de la brigade des mineurs est de 10 personnes réparties en 3 groupes. Il y a un système de rotation continue de façon qu'il y ait toujours une patrouille de nuit pour répondre aux appels d'urgence. La première mission de la brigade des mineurs est de faire de la prévention, c'est ensuite une auxiliaire des tribunaux.

Si dans l'ensemble, on peut constater qu'il n'y a pas d'augmentation notable des délits de mineurs, par contre ils sont commis par des adolescents toujours plus jeunes.

Le Tribunal de la jeunesse poursuit les adolescents ayant entre 15 et 18 ans au moment du délit mais ils bénéficient de mesures éducatrices jusqu'à l'âge de 20 ans. A cet effet, il existe « La Clairière » qui accueille 8 à 10 jeunes pour une période à court terme. A Genève, il n'existe pas d'internat proprement dit. Il n'y a que des foyers de semi-liberté. Une autre maison existe à Chevrens, 16 places en première année et 8, en seconde.

Visite du centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire

La question du recyclage du personnel pénitentiaire ayant été évoquée dans chaque pénitencier visité, la commission a estimé qu'il serait intéressant de participer à une journée de cours.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Nous nous sommes rendus à Chexbres où nous avons été reçus par M. Valotton, responsable de la formation. Cette journée était consacrée à la toxicomanie. Ces cours sont suivis par une vingtaine de gardiens romands et tessinois.

Le matin, M. Egel, chef de la brigade des stupéfiants du canton de Vaud, a fait d'une manière exhaustive le tour de toutes les drogues existantes et les moyens employés pour s'en servir.

L'après-midi, nous avons pu entendre M. Rey, responsable du centre du Levant, sur les causes, les effets et les moyens de se sortir de la drogue.

Nous avons pu constater que les gardiens sont encore fort peu préparés à cette nouvelle délinquance et il faut souhaiter que les cours continuent à améliorer les relations gardiens-détenus drogués.

La commission a été intéressée par ce cours, notamment par l'exposé de M. Rey.

La commission a également visité la maison du Bouchet et celle de Riant-Parc.

Le 16 novembre, nous avons visité l'établissement de Riant-Parc, destiné aux adultes condamnés à des peines d'arrêt ou d'emprisonnement de courte durée, ainsi qu'aux arrêts répressifs militaires. Nous avons été reçus par MM. Claude Linker, responsable de la maison et J. Reymond, directeur du service de l'application des peines et mesures. Il s'agit là d'un régime de semi-détention qui permet aux condamnés de conserver leurs emplois, sauf pour les condamnés aux arrêts répressifs militaires qui doivent travailler gratuitement dans un établissement public. La maison atteint en permanence sa capacité d'accueil maximum. Les récidivistes encombrant l'établissement et M. Reymond estime qu'une solution devrait être envisagée afin d'éviter que certaines personnes reviennent jusqu'à 5 ou 6 fois pour le même délit. Pourquoi pas Champ-Dollon à la troisième récidive? L'application des courtes peines s'effectue parfois une année après la condamnation, il faut déjà 6 mois pour recevoir le jugement puis 6 mois pour trouver une place libre à Riant-Parc. Cette manière de punir à retardement va certainement à l'encontre des buts poursuivis.

Visite de la maison du Bouchet

Une partie de la commission a été reçue, ce 16 novembre, par MM. L. Nicod, directeur et G. Savary, directeur adjoint du Service de l'application des peines et mesures au sein du foyer du Bouchet.

Ce foyer peut accueillir 10 personnes, placées par le service du patronage, sortant de prison et n'ayant ni logement ni travail ou en exécution de fin de peines.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Le but de cet établissement est de permettre à ces hommes de reprendre une place dans notre société, de rechercher un emploi et un logement.

Le foyer du Bouchet peut accueillir 11 pensionnaires, et depuis que le Tram a ouvert ses portes, on y compte moins de toxicomanes. Cette année, le foyer est occupé à 90%. Le Bouchet accueille chaque année une cinquantaine de personnes.

Conclusions

Dans l'ensemble, la commission a pu constater que l'amélioration du climat, en dépit de l'augmentation constante du nombre des détenus qui prévalait ces deux dernières années à Champ-Dollon, se poursuit, voire se développe, notamment en ce qui concerne les relations détenus-direction. La commission est satisfaite de l'introduction d'une série de cours de recyclage pour le personnel pénitentiaire car la nécessité en était évidente.

Nous souhaitons que le résultat de ces cours soit un succès bien que nous soyons conscients que l'attitude de certains gardiens ne puisse guère changer en 4 semaines de cours.

La création d'une maison pour détenus psychologiquement déficients, répondra à un besoin, car manifestement cette catégorie de condamnés n'est actuellement pas à sa place.

Dans sa réponse à une question écrite de M^{me} Jaqueline Damien, le Conseil d'Etat, en date du 16 septembre 1982, nous informe qu'une commission inter-départementale a été chargée d'examiner ce dossier et de lui faire des propositions concrètes en vue de réaliser un centre sociothérapeutique comme le concordat de 1969 lui en fait obligation.

Cette commission déposera son rapport vraisemblablement d'ici fin 1982.

La commission désire insister sur les problèmes qui ont conduit celle-ci à déposer une motion concernant les cellules du Palais de justice. Pour ces dernières, à notre avis, une solution pourrait intervenir assez rapidement.

L'autre problème important évoqué, la prison pour femmes, nous en sommes conscients, ne pourra se réaliser du jour au lendemain, mais la commission souhaiterait que le Conseil d'Etat reste attentif à cette question. La surcharge de l'unité perturbe aussi bien les détenues que le personnel.

Une solution devrait aussi être trouvée au manque de travail offert aux détenus.

La pratique du sport à Champ-Dollon est un éternel sujet de préoccupation tant pour la direction que pour la commission. Depuis plusieurs années, les rapports de la commission des visiteurs font mention de ce problème mais jusqu'à présent aucune réponse satisfaisante de la part du Conseil d'Etat n'a été donnée à cette question.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

Quant au quartier cellulaire de l'hôpital cantonal, nous sommes toujours persuadés qu'il pourrait être aménagé dans un endroit plus approprié.

Pour terminer ce rapport, la commission souhaite que tous les vœux formulés par celle-ci retiendront l'attention du Conseil d'Etat et ne resteront pas « lettre morte ».

Examen de la pétition du Groupe action prison — 27 novembre 1978

Texte de la pétition et manifeste:

MANIFESTE

pour les parloirs intimes

Organisons-nous, faisons masse derrière une revendication juste et fondamentalement légitime:

Le droit à l'intimité, à l'affectivité.

Manifeste signé par 85 détenus de la prison de Champ-Dollon.

La commission des visiteurs officiels estime que ladite pétition a déjà trouvé réponse, d'une part, dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 22 novembre 1978 (M 4951-A — I 1265), sur la motion de MM. François Brutsch et Michel Jörmann concernant les conditions de détention à la prison de Champ-Dollon et l'interpellation de M. Mario Soldini: « Quelle est la politique pénitentiaire du Conseil d'Etat? », d'autre part, dans les rapports de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil pour les années 1978 et 1979 (RD 4 — 14). Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de déposer sur le bureau, à titre de renseignement, la pétition 361.

Rapport, pétition, motion et interpellation: détenus

c) Rapport du Conseil d'Etat sur la motion de Jaqueline Gillet et de Jean Grob concernant la réinsertion sociale et professionnelle des détenus. (M-122-B)¹

Lors de sa séance du 9 octobre 1981, le Grand Conseil a adopté la présente motion, afin que le Conseil d'Etat prenne toutes les mesures nécessaires en vue de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.

Les motionnaires invitaient ainsi le Conseil d'Etat à prendre position sur divers points qu'ils mettaient en exergue en raison de l'importance qu'ils revêtent dans le cadre d'une réinsertion sociale et professionnelle.

Par souci de clarté, le Conseil d'Etat répondra à ces interrogations dans l'ordre proposé par les motionnaires, qui l'invitent à susciter toutes sortes de mesures visant à améliorer au maximum la réinsertion tant du détenu en prison préventive que des condamnés.

1. Le premier point envisagé par la présente motion concerne:

La recherche, dans la mesure du possible, et la découverte des aptitudes des détenus et, à cette fin, les motionnaires envisagent deux types de mesures:

- « a) encourager le développement des détenus dans le cadre des ateliers existants ou à créer afin de susciter un véritable éveil professionnel;
- b) mettre sur pied divers cours accélérés donnant droit, le cas échéant, à un certificat, une attestation ou un diplôme. »

Avant d'exposer plus en détail la situation actuelle dans ce domaine, il est bon de situer le problème par des données chiffrées.

La prison de Champ-Dollon est avant tout une prison préventive et, par voie de conséquence, le mouvement des détenus y est important.

En 1980, 1 868 détenus, dont plus de la moitié étaient étrangers, sont entrés à la prison de Champ-Dollon. Le 60 % d'entre eux n'ont subi que 8 jours de détention.

Du 1^{er} janvier 1982 au 31 octobre 1982, on a déjà dénombré 1 765 entrées à Champ-Dollon.

¹ *Mémorial 1981*: Développée, 1204. Commission, 1209.

Rapport de la commission, 4153. Motion, 4157.

